

« Les Echos du CESE »  
N°1 – 2010

## ASSEMBLEE PLENIERE des 16 et 17 novembre 2010

---

### *Election du Président et du Bureau du Conseil économique, social et environnemental pour la mandature 2010 - 2015*

---

#### I – LES RESULTATS DES VOTES

##### Pour l'élection du président

Nombre de votants : 227

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 227

Majorité absolue : 114

Bulletins blancs : 57

Monsieur Jean-Paul Delevoye est proclamé élu Président du Conseil économique, social et environnemental par 170 voix.

##### Pour l'élection des vice-présidents

Nombre de votants : 222

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 221

Majorité absolue : 111

Bulletins blancs : 0

Ont obtenu :

Mme Frisch (Entreprises privées) 189 voix élue

M. Lemétayer (Agriculture) 179 voix élu

Mme Arnoult-Brill (Associations) 177 voix élue

M. Genest (Environnement) 174 voix élu

M. Coquillion (CFTC) 115 voix élu

M. Rozet (CGT) 144 voix

M. Lardin 1 voix

M. Fondard 1 voix.

##### Pour l'élection des questeurs

Nombre de votants : 207

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 207

Majorité absolue : 104

Bulletins blancs : 5

Ont obtenu :

Mme Boutaric 186 voix élue

M. Le Clézio 179 voix élu

##### Pour l'élection des secrétaires.

Nombre de votants : 207  
 Bulletins nuls : 0  
 Suffrages exprimés : 207  
 Majorité absolue : 104  
 Bulletins blancs : 5

Ont obtenu :  
 M. Zehr 193 voix élu  
 M. Lardin 185 voix élu  
 M. Capdeville 184 voix élu  
 M. Fondard 182 voix élu

Pour l'élection des membres du bureau.

Nombre de votants : 194  
 Bulletins nuls : 0  
 Suffrages exprimés : 194  
 Majorité absolue : 98  
 Bulletins blancs : 6

Ont obtenu :  
 Mme Pascale Vion : 181 voix élue  
 Mme Christine Dupuis : 180 voix élue  
 Mme Carole Couvert : 179 voix élue  
 M. Jean-Baptiste Prévost : 174 voix élu  
 M. Younoussé Omarjee : 173 voix élu  
 M. Raymond Soubie : 138 voix élu

## II – COMPTE – RENDU DE L'ASSEMBLE PLENIERE

*Mardi 16 novembre 2010*

*Présidence de M. Frédéric Pascal*

### ALLOCUTION D'OUVERTURE DU DOYEN D'AGE

**M. Frédéric Pascal.**- Mesdames et Messieurs, chers collègues, mes chers amis, je déclare ouverte la mandature 2010-2015 du Conseil économique, social et environnemental. Au sein de cette assemblée, je vous souhaite de trouver la sérénité et l'imagination nécessaires à la fécondité de nos débats et des propositions que nous devons formuler au service de la République.

Le doyen de notre dernière mandature, Philippe Dechartre, qui nous fait l'honneur d'être présent parmi nous, est un homme prestigieux et remarquable par son passé de résistant et de gaulliste social. Sa vie fut exemplaire. Je voudrais rendre hommage à son intelligence, son humanisme, son extrême courtoisie, et le remercier sincèrement pour sa longue participation à notre assemblée. (*Applaudissements...*)

La seule qualité du doyen que je suis est d'avoir quinze ans de moins que mon prédécesseur. C'est là une toute relative jeunesse, mais bien réelle si l'on sait que le doyen de l'Assemblée nationale avait 81 ans et celui du Sénat 85 ans au début de l'actuelle législature. Elle illustre le rajeunissement de notre actuelle assemblée dont la moyenne d'âge a baissé très fortement. Les nouveaux conseillers qui viennent d'être désignés représentent les trois quarts de notre assemblée. C'est toute une génération qui prend place, notamment avec l'entrée de tous ces jeunes que je salue.

Notre présente assemblée a une autre incontestable qualité : sa féminisation. Nous avons atteint 45 % de femmes environ, soit plus du double de la précédente mandature, alors qu'il y en a 23 % au Sénat comme à l'Assemblée nationale. Les hommes résistent encore, mais les temps changent et les femmes pourront devenir un jour, je l'espère, majoritaires ici. Notre assemblée a désormais beaucoup de chance car nos débats s'enrichiront et se compléteront des points de vue féminins et masculins. C'est un grand bonheur de constater la victoire de la mixité des genres, en espérant que se développe plus généralement l'autre mixité : celle de la société française.

Je voudrais également saluer la venue de la troisième composante de notre assemblée : l'environnement. Notre conseil, dans sa diversité, a déjà pris en compte cet aspect essentiel du développement durable. Vous allez, chers collègues, consolider cette tradition et la développer.

Mes remerciements vont aussi aux animateurs des différents groupes de notre assemblée, de ses sections et délégations, aux présidents comme aux rapporteurs, auxquels nous sommes redevables du sérieux et de la qualité de nos travaux. Certains sont présents et je les remercie du fond du cœur. Comment ne pas insister aussi sur les services rendus par un personnel attentif, de haute qualité, dont vous constaterez la disponibilité

? Les conseillers ont la grande chance d'être soutenus et assistés sans relâche par une administration que bien des assemblées parlementaires pourraient nous envier.

Je m'adresse particulièrement à ceux d'entre vous qui siègent ici pour la première fois. Cette maison a une grande et belle histoire. Son initiateur, Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT et Prix Nobel de la Paix, le général de Gaulle qui lui donna son statut constitutionnel, Emile Roche, Gabriel Ventéjol, Jean Mattéoli et Jacques Dermagne ont écrit cette histoire.

Elle est suffisamment éclairante pour être devenue un modèle pour nos partenaires étrangers. Au-delà du Comité économique et social européen, l'on comptera à la fin de cette année soixante cinq conseils ou institutions similaires dans le monde.

Vous vous familiariserez rapidement avec cette culture très singulière qui est la nôtre, fondée sur l'écoute et la compréhension mutuelles. Elle est faite de rigueur, de doigté et de tolérance dans ce « microclimat » unique qui règne autour du Palais d'Iéna. Ne cédon pas toutefois à l'angélisme. Les affrontements ne disparaissent pas comme par enchantement. La discussion permet à chacun de développer librement son point de vue, de le confronter à celui des autres et de le modifier. Nous essayons de construire des propositions à partir de nos différences, sans jamais renier nos convictions.

Peut-être devrions-nous, mes chers collègues, mieux faire apparaître dans nos travaux les points de vue divergents ou minoritaires afin de mettre en pratique « *l'éthique de la discussion* », chère à Habermas, qui réduit malentendus et procès d'intention. Selon mon ami Patrick Viveret, cette éthique de la discussion fait ressortir les désaccords féconds pouvant aboutir à des remises en cause réciproques.

Au sein des trois assemblées de la République, le Conseil, par ses méthodes de travail, fonctionne comme un bassin d'équilibre, faisant contrepoids aux affrontements politiques légitimes qui ont cours dans d'autres enceintes. Mes chers amis, l'exercice démocratique a autant besoin de l'affrontement que du dialogue.

Les propos erronés qui ont pu courir sur l'inutilité de notre assemblée déshonorent ceux qui les énoncent. Nos études, rapports et avis réapparaissent souvent ailleurs, nous le savons bien : nous sommes allègrement pillés. C'est un honneur d'éclairer le gouvernement, le législateur et l'opinion publique sans en attendre de retour immédiat.

Mes chers collègues, vous intégrez cette institution au moment où celle-ci vit une mutation très importante. La révision constitutionnelle de juillet 2008 introduit des innovations majeures.

D'abord, le champ de compétence du Conseil a été explicitement étendu à l'environnement, préoccupation prise en compte de longue date dans cet hémicycle. Ensuite, une saisine par voie de pétition citoyenne a été introduite. Elle est de nature à rapprocher notre assemblée de la femme et de l'homme de la rue. Enfin, le Conseil, déjà consulté par le gouvernement, peut l'être désormais par le Parlement, c'est-à-dire enrichir le législateur de la voix des organisations liées au terrain.

C'est pourquoi je souhaite, et je suis certain que vous partagez mon avis, que le gouvernement et le Parlement nous consultent le plus souvent possible sur les problèmes auxquels la France est confrontée, afin de répondre aux attentes des citoyens et de répercuter au mieux leurs préoccupations.

Nous vivons une époque charnière. Après les 30 Glorieuses, puis les 30 Médiocres, serons-nous capables de lancer les 30 Harmonieuses ? Notre conseil devrait être l'espace du premier mot cher à notre ami Jacques Dermagne, pour construire l'avenir dans ce sens. Comment approcher un tel enjeu ? Notre système social est en danger, il est à bout de souffle, même si tous les gouvernements, je dis bien tous, l'ont protégé. Il ne suffit pas d'injecter de l'argent pour le sauver, il faut revoir sa gouvernance et les valeurs qui le soutiennent.

Examinons d'abord les questions de gouvernance. Pour les illustrer, je vous livre quelques réflexions en m'appuyant sur le malaise du secteur associatif. J'insiste sur le fait qu'il concerne l'ensemble des corps intermédiaires - syndicats, organisations professionnelles, mutuelles... Au sein du groupe des associations, je représente une des plus importantes coordinations associatives, l'UNIOPSS, qui regroupe la majeure partie des associations de la solidarité et de la santé, coordination qui existe aux côtés des autres secteurs comme le sport, la jeunesse, la culture, l'environnement, l'éducation populaire, l'aide au développement, et la liste n'est pas close.

Pour comprendre le malaise associatif, il faut savoir ce que réalise une association, quel que soit son secteur. Elle n'est pas seulement une structure productrice de biens et de services, elle est plongée par nature

dans une relation interpersonnelle qui crée du lien social, c'est-à-dire la possibilité de donner, de recevoir et de rendre. Comme disait Tocqueville « *Pour que les hommes s'humanisent il faut que, parmi eux, se développe l'art de s'associer* ». Cette démarche associative, qui inclut un engagement citoyen, ne peut être remplacée ni par une administration publique, ni par une entreprise privée.

L'État l'avait bien compris en 1945 en ne créant pas, par exemple, une administration dédiée à la gestion des équipements sociaux et médico-sociaux. Choissant d'agir avec les associations de la solidarité, l'État a ainsi partagé avec les corps intermédiaires le monopole de l'intérêt général. Toutefois, une ancienne méfiance plane toujours dans les rouages jacobins de l'État à l'égard des intervenants de la société civile et il a développé des procédures de contrôle de plus en plus détaillées, bridant le pouvoir d'imagination et d'initiatives des structures associatives.

Par ailleurs, l'idée de mettre le secteur associatif en concurrence avec les entreprises privées a été renforcée par le droit européen. L'apparition systématique de procédures d'appel d'offres cherche à remplacer la libre discussion d'un projet entre son initiateur et l'autorité publique. Cela inverse le sens traditionnel de l'action sociétale et place l'association dans une position nouvelle, l'éloignant de l'esprit militant et démocratique qui a présidé à sa naissance et qui continue d'irriguer sa mission.

Pardonnez-moi de vous avoir infligé cette description du malaise ressenti dans le secteur associatif. Nous nous trouvons face à un État qui ne réussit pas à être seulement un garant et un arbitre, et face à un marché qui n'imagine pas un secteur non lucratif dans la sphère économique. Quelle est aujourd'hui la place réelle de la société civile organisée dans la stratégie de l'assurance maladie, des allocations familiales, des retraites, de l'assurance chômage et des multiples allocations et aides ? Ces questions devraient nous inciter à nous interroger sur les difficultés de la France à intégrer la nouvelle donne de la mondialisation et à assumer le poids de ses déficits publics. Nous vivons une mutation, commencée avec les chocs pétroliers, qui touche les trois piliers du développement durable : l'économique, le social et l'environnemental. Notre conseil est donc concerné en premier lieu.

Je relève au moins trois raisons pour que tous les acteurs, État, collectivités locales et corps intermédiaires, débattent sur la nécessaire refondation de notre cohésion sociale. D'abord, le taux de croissance de l'Europe demeurera faible un long moment par rapport à celui des pays émergents ou des pays du sud et ne pourra pas assurer mécaniquement l'équilibre de la protection sociale. Ensuite, la prise de conscience salutaire de la nécessité de protéger la planète implique des transformations profondes de nos activités et comportements, qui induiront des transitions difficiles. Les gains de productivité de 5 % l'an dans les années 1960 sont tombés à 2 % dans les années 1990, d'où un décalage entre la légitimation de désirs sans limite, alors que les moyens se réduisent. Il faut une tout autre politique mondiale du développement durable.

Enfin, la montée persistante du chômage et de la précarité devient une réalité structurelle qui suscite un sentiment profond d'injustice entre la France d'en haut et la France d'en bas. Les situations d'exclusion, sous leurs diverses formes, sont indignes d'une nation riche et développée. Entre le tout-État et le tout-marché, une voie médiane existe, où un État plus solidaire ferait confiance aux capacités de la société civile. Il s'agit de construire et de développer les espaces d'échanges et de réinventer les institutions qui pourront gérer démocratiquement les biens publics et les institutions sociales. Il est nécessaire de réguler les marchés, d'éradiquer la misère et l'exclusion et de protéger la planète. Notre conseil est certainement l'espace par excellence pour y contribuer. Il faut faire confiance aux entreprises, aux syndicats, aux associations et aux collectivités locales proches du terrain et du citoyen.

Après avoir évoqué la gouvernance, parlons un peu des valeurs. La reconstruction de notre cohésion sociale ne peut pas faire l'économie d'un retour à nos valeurs fondamentales. Grâce à la raison et à l'expérience de l'histoire, surtout celle des guerres, l'humanité a fini par reconnaître, à travers des textes juridiques, l'égalité de dignité de la personne humaine. Ce n'est pas une phrase anodine. Elle signifie que tout être humain, quel qu'il soit, vaut autant que ma propre personne - qui généralement, je vous assure, vaut très cher à mes yeux. De ce principe d'égalité de dignité découlent les impératifs de liberté, y compris celle d'entreprendre, mais aussi les impératifs de sécurité incluant la sécurité économique et sociale pour chacun et pour tous. Ceci conduit à reconnaître la place éminente de la justice sociale pour atteindre nos objectifs en termes d'emplois, de réduction des inégalités et de protection de l'environnement. En réalité, s'il doit y avoir un grand débat dans notre société et dans notre assemblée, ce sera pour savoir si la réalisation de la justice sociale doit être l'objectif central de toute politique nationale et internationale. Dans cette hypothèse, la libre circulation des capitaux et des marchandises sur des marchés transparents et régulés devrait être mise au service de la justice sociale.

Hélas, nous sommes aujourd'hui dans une toute autre réalité. La justice sociale est au service de la concurrence. Elle sert de variable d'ajustement. Comme le dit Alain Supiot : « *Au lieu d'indexer l'économie sur les besoins des hommes et la finance sur les besoins de l'économie, on indexe l'économie sur les exigences de la finance et on traite les hommes comme du capital humain au service de l'économie* ». Vous reconnaissez là le cheminement qui a conduit à la crise actuelle. Notre époque exige un débat de même importance que celui que nos aînés ont naguère mené au sein du Conseil national de la résistance. Il s'agit d'établir un nouveau pacte civique de cohésion sociale, éloigné de l'esprit de cupidité, qui sera fondé sur une nouvelle sagesse de vie. Elle donnera un sens à nos vies personnelles, à notre société et au monde actuel. Voici un programme ambitieux de réflexion pour notre conseil, au service de nos idéaux républicains. (*Applaudissements*)

### ÉLECTION DU BUREAU

**M. le président.**- Nous allons maintenant procéder à l'élection du Bureau du Conseil économique, social et environnemental. Mais avant d'aborder cette étape, je voudrais rendre hommage à Jacques Dermagne.

Cher président, cher Jacques, tu as présidé cette assemblée pendant onze années et tu as guidé nos travaux en consacrant toute ton énergie à faire entendre la voix de la société civile organisée. Au lendemain de ta première élection, tu as lancé avec les bureaux et les groupes une grande réflexion sur la place de la société civile dans une démocratie moderne et sur le positionnement institutionnel de notre conseil.

Cette démarche a porté ses fruits quand tu as été auditionné à l'automne 2007 par la commission dite Balladur, chargée par le Président de la République d'envisager la réforme de nos institutions. Ainsi, le Conseil n'a pas été oublié par la révision constitutionnelle de l'été 2008 et parmi les changements que nous allons vivre, les principaux - saisine parlementaire, saisine d'initiative populaire, représentations plus fidèles des forces vives de la société - étaient bien présents dans le discours que tu prononçais alors.

Il me plaît de rappeler ici quelques-unes de tes initiatives. En 2001, les trois colloques remarquables qui ont marqué le centième anniversaire de la loi de 1901 sur les associations et qui réunirent mille cinq cent personnes ; en 2003, le colloque franco-britannique sur les discriminations qui a jeté les bases de ce qui deviendra la Halde dans le plan de cohésion sociale. En 2007 et 2009, les Assises de la jeunesse qui ont préparé ce qui est aujourd'hui une réalité : le rajeunissement de cette assemblée et la représentation des organisations de jeunesse.

C'est une grande chance qui nous a été donnée de te rencontrer et de travailler sous ton égide. Tu es par excellence un homme de conviction et d'écoute. Le sillon profond que tu as creusé marquera longtemps cet hémicycle.

Je tenais, cher Jacques, à te témoigner toute mon affection, partagée avec tous les anciens présents aujourd'hui. Je suis heureux que la République t'ait honoré en t'élevant à la dignité de Grand-croix dans l'ordre national du Mérite. (*Applaudissements debout*)

Je fais appel à vos applaudissements pour féliciter également Mme Annick du Roscoât, membre du CESE, qui a été promue officier dans l'ordre national du Mérite et Mmes Monique Amoros-Schwartz et Daourina Romouli, nommées chevaliers dans ce même ordre. (*Applaudissements*)

### *Élection du président du conseil économique, social et environnemental*

**M. le président.**- J'invite à présent les quatre plus jeunes membres du Conseil économique, social et environnemental présents à venir s'installer aux places qui leur sont réservées pour remplir les fonctions de secrétaire conformément aux dispositions de l'article 1er du règlement intérieur : Mme Claire Guichet, benjamine de l'assemblée à 24 ans, M. Jean-Baptiste Prévost, M. Antoine Dulin, et Mme Céline Mesquida.

Je vous rappelle que selon l'article 1er du règlement intérieur, « le doyen d'âge préside la première séance qui suit le renouvellement intégral du CESE jusqu'à l'élection du président du conseil. Le doyen d'âge et ensuite le président élu sont assistés par les quatre plus jeunes membres du CESE présents qui remplissent les conditions de secrétaires scrutateurs ».

Afin de faciliter le déroulement de ces élections et pour plus de rapidité, une liste alphabétique de notre assemblée nouvellement constituée et une enveloppe contenant un bulletin ont été déposées sur vos pupitres. Selon l'article 3 du règlement intérieur, « le bureau est élu lors de la première séance qui suit le renouvellement intégral du Conseil ». Nous allons passer à l'élection du président. Jean-Pierre Davant m'a

informé ce matin qu'il retirait sa candidature. Par conséquent, je ne suis saisi que d'une seule candidature, celle de Jean-Paul Delevoye, appartenant au groupe des personnalités qualifiées. Existe-t-il d'autres candidatures...? Puisqu'il n'y en a pas, je considère que la liste des candidats est close et j'invite Jean-Paul Delevoye à me rejoindre la tribune.

**M. Delevoye.**- Monsieur le doyen d'âge, Mesdames, Messieurs les conseillers, je veux saluer la décision de Jean-Pierre Davant. C'est une décision qui n'est pas facile, mais je sais qu'elle a été guidée par une seule obsession : servir le Conseil économique, social et environnemental et faire en sorte que nous puissions poursuivre ensemble les mêmes objectifs : comment réparer les outrages subis par le Conseil avec des critiques injustes sur la qualité des avis, mais aussi comment relever le défi de prouver son utilité à un moment où le dialogue est plus nécessaire que jamais, où les choix sont plus difficiles que jamais et où les efforts seront plus redoutables que jamais. Je veux aussi le remercier pour la franchise et la qualité de l'entretien que nous avons eu ce matin, mais qui reflète une vertu essentielle et précieuse de ce conseil : le respect entre chacun d'entre vous et la convivialité.

Je me présente devant vous comme seul candidat. A vrai dire, ma candidature n'est pas une initiative personnelle, mais la réponse à une demande tour à tour relayée ou du moins approuvée par des syndicats, des organisations professionnelles, des associations, des membres à titre individuel et certains acteurs de la vie publique et de la société civile.

Ma candidature a aussi reçu l'assentiment du Président de la République, qui a décidé de me nommer en tant que personnalité qualifiée, ce qui est une marque de confiance et de respect, mais non d'allégeance. J'ai répondu à cette sollicitation avec l'enthousiasme du gaullisme social et je suis sensible à l'hommage que vous avez rendu à Philippe Dechartre, car je veux avec vous continuer à suivre le fil rouge de mon engagement pour la cause publique, juger les hommes sur leur talent et non sur leur étiquette, combattre pour des causes et non des intérêts, défendre les valeurs de la République et la grandeur de la France, car comme le disait le général De Gaulle : *« les Français sont grands quand ils croient à la France, ils sont petits quand ils se sentent abandonnés »*.

Ma candidature veut nourrir avec vous une ambition nouvelle pour le Conseil économique, social et environnemental. Mais elle porte aussi la marque de mon parcours personnel à l'Association des maires de France et en tant que médiateur de la République.

J'ai pu ressentir le souffle de la France lorsque, porté à la tête de l'Association des maires de France par ses trente six mille maires, je devais aussi relever le défi de rendre cette association plus visible, plus crédible, car elle était peu écoutée et neutralisée par la pratique d'un consensus mou. Comment mettre au service d'un projet commun, d'une vision de la République commune, ces élus dont, par statut, les bureaux étaient composés à 50 % de membres de l'opposition, à 50 % de membres de la majorité, et dont l'intelligence nourrissait cette vision politique de la République, mais dont les calculs les amenaient parfois à la déchirer ? Ce furent dix années d'expérience formidables, avec une obsession immuable comme axe de réflexion et d'action : le vivre ensemble pour concilier la réussite économique et la cohésion sociale.

La mission qui me fut confiée par le Président Jacques Chirac à la médiation de la République ne différait au fond de la précédente que de très peu. Comment redonner ses lettres de noblesse à une institution considéré parfois comme un placard doré ou, au mieux, une bizarrerie institutionnelle, alors qu'à l'évidence, j'étais de ceux qui pensent que la cause de l'équité mérite toute l'attention de la République, car je suis convaincu que les révoltes naissent moins des misères que des injustices ? J'y ai définitivement forgé une conviction : la neutralité du lieu et la capacité d'écoute et d'empathie permettent de réunir autour d'une même table des acteurs qui, ailleurs, s'opposent, mais là tentent de s'entendre autour d'une solution. J'ai appris à défendre un positionnement institutionnel, à pratiquer et cultiver une indépendance à égale distance des organes du pouvoir, à interpeller le politique dans sa réflexion et à tenter de l'influencer dans son action pour plus de justice. Ce furent également six années fructueuses placées sous le thème de la défense des plus vulnérables, des plus faibles, de ceux que la société broie parfois dans l'anonymat et un silence assourdissant. Elle furent pour moi marquantes en ce qu'elles me renvoyaient en pleine figure la violence des rapports humains, la rudesse des procédures administratives et institutionnelles et une réalité du terrain que je pensais connaître pourtant au travers de mes précédentes expériences en tant qu'élu, en tant que ministre, en tant que chef d'entreprise.

On ne peut bâtir une nation ni une économie forte sur la désespérance des hommes et la destruction de ses ressources naturelles. Je crois assez peu aux hasards de la vie et si je suis ici devant vous, j'y vois une grande similitude avec ces précédentes fonctions et ces précédentes institutions. Remarquable dans sa structure, dans ses principes, et parfois, en situation de faiblesse et de discrédit, alors même qu'une société, notre société, a soif du local pour la construction du lien social, et donc besoin de son maire pour construire le vivre ensemble, telle était l'ambition de l'Association des maires de France.

Notre société a soif d'équité et de justice, là était la noblesse de l'action de la médiation. Notre société, aujourd'hui, a soif d'une vision, d'un projet, d'une espérance républicaine nouvelle pour laquelle chacun de nos concitoyens estime que cela vaut la peine de se battre. Ce doit être l'ambition du Conseil économique, social et environnemental.

Les défis sont les mêmes : comment rendre visible, crédible, une institution respectable, mais peu écoutée et peu saisie ? Comment rompre avec son isolement, renouer des liens avec les décideurs, les politiques, les citoyens, les médias ? Comment tenter de peser sur les décisions publiques avec intelligence, sans outrepasser son champ de compétence, mais sans pour autant se contenter de vivre dans sa tour d'ivoire avec l'amertume de ceux qui produisent des travaux remarquables, mais n'en reçoivent pas la considération qu'ils méritent ? Comment - les nombreux contacts que j'ai pu avoir avec vous me l'ont confirmé - mobiliser tant de talents, tant d'intelligences qui, pris individuellement, interpellent et éclairent, mais aussi comment les libérer du piège corporatiste, du formalisme dépassé des procédures et les sortir du confort de nos convictions et de nos conservatismes ?

Le Conseil économique, social et environnemental est nouveau pour moi, comme pour beaucoup d'entre vous. Mais je ne m'y sens pas en terre inconnue. J'y retrouve certaines valeurs fondamentales auxquelles j'adhère. J'y retrouve la conviction partagée par tous que le dialogue est une force extraordinaire dès lors qu'il est fondé sur le respect de la personne et des opinions de chacun, dès lors qu'il a en ligne de mire la recherche de cet équilibre subtil, délicat, mais vital pour notre planète, de mettre la puissance financière au service d'une économie compétitive sur le plan mondial, humaine sur le plan social et respectueuse sur le plan environnemental. Je l'ai souligné dans mon dernier rapport annuel du médiateur de la République où j'ai décrit une France fatiguée psychiquement, un danger de fragmentation par la rupture de la volonté du vivre ensemble au profit du chacun pour soi et un décalage de plus en plus grand entre les aspirations de nos concitoyens et notre offre politique, institutionnelle ou administrative.

Je veux ici vous remercier pour l'accueil que vous m'avez toujours réservé chaque année, pour la présentation du rapport annuel du médiateur, et je veux ici saluer le Président Dermagne pour avoir pris cette initiative. Il nous faut rebâtir une espérance collective nouvelle. En cela, nous devons, à notre échelle, avec nos spécificités et nos points de vue, aider le politique à réemprunter certains chemins désertés. Il faut que nous l'aidions plus que nous ne le combattons. Restaurer le politique, le syndicalisme, l'entreprise, c'est ouvrir les portes d'un avenir possible à condition de rester centré sur le respect de l'homme et de sa dignité. Restaurer le respect de nos ressources naturelles, c'est ouvrir les portes d'un devenir souhaitable. Être au service du pouvoir, c'est autant éclairer ceux qui l'exercent que ceux qui sont appelés à l'exercer par des avis qui ne seront utiles que s'ils refusent la complaisance et l'allégeance, que s'ils n'hésitent pas devant l'impertinence, dès lors qu'elle est la prime à l'innovation et à l'audace. Nos avis n'ont pas vocation à plaire, ni à ceux qui les écrivent, ni à ceux qui les reçoivent. Ils n'ont qu'une seule exigence : être pertinents et interpellers. Le débat d'idées m'intéresse, pas le combat des ego.

Le Conseil économique, social et environnemental n'est ni un instrument du pouvoir, ni un instrument du contre-pouvoir. C'est un laboratoire d'idées irremplaçable, un carrefour d'échanges et un lieu d'imagination si nous parvenons à nous libérer de nos peurs et de nos dépendances à l'égard de nos engagements et de nos certitudes. L'indépendance la plus difficile à acquérir reste l'indépendance vis-à-vis de soi-même, mais l'indépendance, si elle est nourrie par une exigence et une éthique fortes, devient un instrument de la confiance. Les peuples ont toujours besoin de confiance dans leurs élites pour se mobiliser, dès lors que ces élites s'engagent à les guider vers des solutions nouvelles et non à les maintenir dans la nostalgie du passé, pour mieux préserver un quotidien qui deviendra de plus en plus inconfortable.

L'inconnu fait peur. Mais c'est notre devoir et notre responsabilité de défricher les chemins de l'avenir. Si l'on considère que nos sociétés sont structurées par trois sentiments - les peurs, les espérances et les humiliations - alors, si nous ne parvenons pas à cultiver de nouvelles espérances, nous laisserons la voie libre à ceux qui alimentent les peurs et les humiliations. Quand les espérances se dessèchent, alors fleurissent



la violence, la dénonciation de victimes expiatoires - le capital, le social, l'environnemental, mais aussi l'étranger, l'assisté, l'écologiste, le propriétaire, le responsable syndical, le politique, le journaliste... Ces deux malheurs, le scepticisme - qu'il soit national ou européen - et cette fièvre compulsive du rejet de l'autre, livrent à une opinion orpheline des boucs émissaires permettant de mieux cacher l'incapacité de projets innovants pour sortir de la crise.

Tous les pays sont confrontés au repli sur soi, au moment où il faut conquérir le monde. Tous les pays sont confrontés à la montée des égoïsmes au moment où il faut redécouvrir le partage et la mobilisation collective. Nous vivons un contresens dramatique : la bourse ne peut être la seule boussole de la réussite économique. Mettre le capital financier au service du capital humain et du capital des ressources naturelles est une sagesse qu'il nous faut redécouvrir. L'histoire de l'humanité nous a appris que les sociétés humaines sont mortelles. Nous en connaissons les causes - surpopulation, érosion, changements climatiques, guerres et conflits -, mais nous ignorons souvent une cause qui est mise en avant par tous les universitaires : comprendre que la disparition et la survie de ces sociétés dépendent de la capacité des hommes et de leurs dirigeants à s'adapter aux réalités et à anticiper les solutions. Soyons attentifs au fait que les dernières crises que nous venons de traverser ont montré un aveuglement et un refus absolument incroyables d'écouter celles et ceux qui en préoyaient l'arrivée. Face à l'histoire et devant ses citoyens, le Conseil économique, social et environnemental a un devoir de lucidité et d'anticipation.

Au-delà du contresens historique, nous vivons un paradoxe historique. La crise économique et la tension sur le pouvoir d'achat créent une révolution silencieuse qui nous amène à imaginer un nouveau rapport au temps dans une société vieillissante, dans un monde qui s'accélère et qui, pourtant, exige un temps long pour la planète tout en vivant le temps ultra-court du quotidien. Il nous faut aussi imaginer un nouveau rapport à l'espace, dans une recherche de protection de plus en plus proche autour de la sphère individuelle, privée, familiale ou associative, et une solution de plus en plus mondiale à travers la concertation d'acteurs transnationaux dépassant largement les frontières géographiques. Imaginer enfin un nouveau rapport à l'autre, avec une volonté de coproduire le futur et de partager les contraintes de façon transparente, disputée à la tentation du repli sur soi.

Je crois que le Conseil, économique, social et environnemental a un rôle essentiel et important à jouer pour appréhender cette nouvelle donne sociétale dans un contexte difficile, qui est celui de la crise. Celle-ci oppose les uns aux autres : nous avons besoin de plus en plus de lieux d'échange. La crise rend inaudibles les paroles modérées et donne un écho à celui qui crie le plus fort et, bientôt, à celui qui frappe le plus fort : nous aurons besoin de lieux de réflexion, d'écoute, de distanciation. La crise paralyse et tétanise : nous aurons besoin de lieux pour libérer les énergies novatrices. La crise excite : nous aurons besoin de lieux d'apaisement. La crise précipite : nous aurons besoin de lieux de recul.

À la notion de société civile, le général de Gaulle préférerait l'expression imagée de « forces vives de la nation », parce qu'elle exprimait non pas l'organisation interne du Conseil économique, social et environnemental, mais son essence, sa plus-value, son souffle : être une source de vitalité en choisissant ouvertement et simultanément le camp de l'espérance et de l'innovation.

Le nouveau Conseil, par la révision constitutionnelle, par le respect de la parité, la représentation de la jeunesse, la saisine parlementaire et le droit de pétition citoyen, par sa nouvelle composante environnementale, par la pluralité de tous ses représentants et acteurs civils, doit être à la hauteur de ses nouveaux pouvoirs et de ses nouvelles compétences. La crise a entraîné la perte de beaucoup d'espairs, de beaucoup de rêves, et nombre d'options d'avenir ont été abandonnées. Si nous n'y prenons pas garde, elle peut installer un pessimisme à long terme - aujourd'hui collectif, demain individuel -, au moment où notre société, et plus particulièrement notre société française, a besoin de retrouver sens et confiance, d'exprimer joie de vivre et vitalité, engagement et respect.

C'est à cette utopie à laquelle je vous invite. Je vous offre mon enthousiasme et ma détermination. Offrez-moi votre impertinence et votre imagination. Je vous offre ma volonté, offrez-moi votre audace !  
(*Applaudissements...*)

**M. Pascal.**- Y a-t-il une demande de parole ? La parole est à M. Lepaon, président du groupe de la CGT.

**M. Lepaon.**- Mesdames, Messieurs, chers collègues, à l'heure où s'ouvrent nos travaux, notre pays est plongé dans une crise profonde. C'est d'abord une crise du système économique et une crise sociale.

La méthode employée et le sens donné à la réforme des retraites, la négligence des besoins sociaux et environnementaux, l'injustice que constitue la mécanique infernale de distribution de la richesse produite, nous plongent dans des impasses, amenant à des tensions sociales persistantes et favorisant la montée en puissance d'idées dont notre pays n'a pas besoin, au regard de son histoire.

Non seulement le remaniement ministériel ne répond pas aux fortes attentes sociales, mais il annonce la continuité d'une politique d'injustices fortement contestée par le mouvement social. La fracture ne cesse de s'élargir entre ceux qui décident et les citoyens, elle fait mal à l'ensemble des catégories sociales et plus particulièrement au monde du travail, à la jeunesse. Dans ce contexte, le Conseil économique, social et environnemental se doit d'être toujours mieux un outil de réflexion, d'analyse et de proposition au service de la société tout entière.

Ses missions sont renouvelées depuis la réforme constitutionnelle de 2008, et au-delà du nécessaire renforcement des liens avec le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat, nous devons faire vivre avec nos concitoyens les débats nécessaires sur ce qui les concerne, notamment par l'utilisation du nouveau droit de pétition.

L'originalité de cette assemblée tient pour l'essentiel à sa composition. Elle doit permettre l'expression de l'ensemble de la société, contribuer à faire émerger de ses contradictions des propositions et des solutions. C'est à la fois un lieu d'affrontement et de recherche de consensus.

Nous avons apprécié son progrès vers une composition tendant à la parité, son élargissement aux questions environnementales, la présence de conseillers identifiés sur ce sujet, mais aussi l'arrivée de la jeunesse que nous devons écouter afin de prendre en compte ses aspirations et nous enrichir des regards sur une société dont elle est l'avenir.

Par contre, les nominations faites sur proposition du Président de la République ne sont pas de nature à nous rassurer sur les objectifs que nous nous fixons pour cette assemblée. Au-delà des personnes, les parcours de ces dernières et les places qu'elles occupent dans la société nous laissent à penser que les choix opérés par le Président de la République visent à renforcer ses orientations et choix politiques, à moins qu'ils s'apparentent à l'inscription au tableau d'honneur, aux petits arrangements entre amis, aux remerciements pour service rendu plus qu'au sens de l'intérêt général. La presse s'en est fait l'écho : l'arrivée d'employeurs en nombre dans le collège des personnalités qualifiées, l'arrivée de militants et d'élus UMP ayant servi le Président nous éloignent des principes qui prévalent à l'existence d'un conseil comme le nôtre.

La candidature qui nous est proposée à la présidence porte le sceau de l'Élysée, mais au-delà, elle est entourée d'autres désignations qui, comme nous l'avons dit, sont le fruit d'une tentative de reprise en main de notre assemblée par le pouvoir. Ce sentiment est d'ailleurs largement partagé par nombre de conseillers et d'observateurs qui, comme nous, seront attentifs aux actes posés, et pas seulement aux déclarations d'intention formulées dans les propositions de candidature.

Par notre abstention, nous voulons à nouveau souligner combien notre engagement continuera d'être fort pour que les questions dont le domaine de compétences est confié à notre Conseil soient mises sur la table et que des propositions, des solutions innovantes permettent véritablement la prise en compte de l'exigence d'un mieux vivre ensemble, de la justice et du progrès social.

Première force syndicale, nous mesurons les responsabilités qui sont les nôtres. Nous entendons poursuivre et amplifier notre investissement dans le Conseil, y prendre toute notre place dans le respect de chacune et de chacun. Vous le voyez chers collègues, c'est donc un investissement total de notre groupe sur lequel il faudra compter. Dans cet esprit, nous proposerons à vos suffrages Pierre-Jean Rozet en tant que vice-président du Conseil et, par la suite, Françoise Geng en tant que présidente de la section du travail.

**M. le président.-** Chers collègues, y a-t-il d'autres prises de parole ? La parole est à M. Verrier, président du groupe FO.

**M. Verrier.-** Merci, Monsieur le Président. À la présidence du groupe FO, je prends le relais de Marie-Suzie Pungier, qu'un certain nombre d'entre vous ont connue. Vous connaissez également l'engagement de notre confédération au sein de cette assemblée. C'est un engagement historique, marqué par des personnalités telles que Léon Jouhaux ou Gabriel Ventejol. Cet engagement, vous le savez aussi, est lié à la conception que nous nous faisons du rôle de cette assemblée, rôle dont nous estimons qu'il doit demeurer celui d'une assemblée consultative permettant, justement, d'apporter des avis sur des questions clefs, des questions déterminantes, immédiates comme de prospective.

Nous insistons sur cet aspect au moment où, ces dernières années, les évolutions des institutions ont amené des interrogations sur l'articulation avec le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Face à ces interrogations, nous pensons que le rôle consultatif de notre assemblée est d'autant plus important. Vous l'avez souligné, le Conseil est le lieu de l'échanges sincères, d'avis, d'analyses, de positions qui peuvent être très divergentes, voire opposées, avec le souci de rechercher un accord, un consensus. Toutefois, et vous l'avez également souligné, nous tenons à insister sur le fait que consensus ne veut pas forcément dire position molle. Au contraire, nous devons rechercher des positions fortes qui puissent être entendues, audibles et visibles. Nous pensons aussi que le consensus peut être celui du désaccord, car du désaccord peut aussi surgir le progrès, davantage que de positions molles.

Nous nous félicitons que nous en soyons enfin à la mise en place de notre assemblée dans son champ et ses compétences élargis. Nous avons une parfaite confiance dans l'élection qui va venir, nous sommes attachés au rôle de cette assemblée et nous continuerons à y assumer pleinement les positions que nous avons défendues jusqu'à maintenant.

**M. le président.**- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote. Je vous rappelle les dispositions de l'article 4 du règlement intérieur relatif à l'élection du Président et des autres membres du bureau du Conseil.

*« Le Président du Conseil économique, social et environnemental est élu au scrutin secret, au premier ou au deuxième tour à la majorité absolue des suffrages exprimés, au troisième tour à la majorité relative des suffrages exprimés et, en cas de partage des voix, au bénéfice de l'âge ».*

*« Les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés, au deuxième tour à la majorité relative des suffrages exprimés et, en cas d'égalité, au bénéfice de l'âge. Leur désignation se fait au scrutin plurinominal en procédant d'abord à celle des vice-présidents, puis à celle des questeurs, à celle des secrétaires et, enfin, à celle des autres membres du bureau.*

*Les bulletins blancs sont comptés dans les suffrages exprimés. Les bulletins nuls ne le sont pas. À peine de nullité, les bulletins déposés ne doivent pas porter plus de noms qu'il y a pour chaque scrutin de sièges à pourvoir.*

*Tous ces votes ont lieu au scrutin secret et par appel nominal à la tribune ».*

Les huissiers vous ont remis un bulletin de vote et une enveloppe. Je vous demande d'inscrire un nom sur le bulletin le plus lisiblement possible et d'insérer ce bulletin dans l'enveloppe. Je vous rappelle que tout bulletin portant quelque inscription que ce soit à l'exclusion du nom du candidat de votre choix est considéré comme nul, comme par exemple un bulletin rayé.

À l'appel de votre nom par un des membres du bureau, vous voudrez bien venir déposer votre enveloppe dans l'urne placée à la tribune. Je vous remercie également de bien vouloir annoncer distinctement votre nom au scrutateur.

*Le scrutin est ouvert à 15 h 40.*

**M. le Président.**- Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin est clos.

*Suspendue à 16 h, la séance est reprise à 16 h 30.*

**M. le Président.**- Chers collègues, voici le résultat du dépouillement pour l'élection du président.

Nombre de votants : 227

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 227

Majorité absolue : 114

Bulletins blancs : 57

Monsieur Jean-Paul Delevoye est proclamé élu Président du Conseil économique, social et environnemental par 170 voix. (*Vifs applaudissements*)

Monsieur le Président, l'assemblée a eu l'audace de vous élire. À vous de faire de cette assemblée une vigie et un phare au service de tous les Français !

*Le Président du Conseil économique, social et environnemental nouvellement élu remplace le doyen d'âge au fauteuil présidentiel.*

**M. le Président.**- Mesdames, Messieurs, je voudrais d'abord, en votre nom à tous, remercier le doyen d'âge pour avoir su mettre l'accent sur l'extraordinaire chance qui est la nôtre d'être membres d'un conseil qui a fait l'objet d'une révision constitutionnelle et d'un renouvellement important de sa composition. Il faut souligner ainsi l'arrivée des jeunes, la mise en place de la parité et d'un pôle environnement, mais aussi l'obligation pour le Premier ministre de nous consulter sur des lois de programmation à caractère économique et social, sans parler de notre capacité nouvelle d'évaluer, de la possibilité d'anticiper sur les réformes nécessaires, ni des saisines parlementaires et citoyennes. Je remercie le doyen d'âge d'avoir su replacer cette nouvelle page du Conseil sous l'ombre de l'histoire de mes prestigieux prédécesseurs, dont plusieurs furent originaires du Nord Pas-de-Calais, tel M. Mattéoli, anciennement ministre du Travail. Je partage son constat sur le malaise associatif, le nécessaire combat pour les valeurs, l'obligation que nous aurons les uns et les autres, à un moment où l'on consomme le temps, de redonner du sens à celui-ci. Je crois que notre société est aujourd'hui à un carrefour : soit c'est le pacte collectif qui l'emporte, soit c'est le chacun pour soi.

Je voudrais aussi, à ce stade, saluer mon prédécesseur, Jacques Dermagne, présent dans cette tribune. Vous avez eu raison, monsieur le doyen, de saluer ses qualités humaines et la richesse de son bilan à la tête du CESE. Nul n'ignore la force des sentiments qui l'unissent à cette maison et la passion qu'il a mise à l'exercice de sa mission. Si vous en êtes d'accord, l'une des premières décisions que nous pourrions prendre est de lui rendre hommage en lui accordant par acclamation la présidence d'honneur du Conseil. (*Vifs applaudissements.*)

Je prends aujourd'hui conscience de l'importance de cet adage selon lequel on mesure le bonheur au bruit qu'il fait en partant. Et je sais que vous avez récemment reçu, Jacques, une haute distinction de la République, et en même temps perdu votre père. Nous nous associons les uns et les autres pour vous présenter nos sincères condoléances et nous vous présentons aussi nos félicitations pour la distinction que vous venez de recevoir.

Je veux aussi saluer à vos côtés, et aux côtés de mon épouse, M. Philippe Dechartre, dont l'immense sagesse entoure cette maison. Combien précieux sont ses conseils, riche sa conversation et surtout salutaire son inlassable combat pour mettre l'homme au cœur de toute action !

À un moment où notre société vit plus facilement ses émotions que ses convictions, retenons cette formidable réplique entendue dans le film « Des hommes et des dieux », dans la bouche des algériens qui tentaient de retenir les moines : « *Nous sommes les oiseaux sur la branche mais vous, vous êtes la branche. Si vous partez, sur quoi allons-nous nous poser ?* »

De même, si une société n'a pas de socle de conviction, sur quoi peut-elle baser ses actions publiques ? Nous devons être attentifs les uns et les autres à ne pas considérer comme négative la force des expressions quand elles sont soutenues par des convictions. La France s'est construite autour d'hommes et de femmes qui, avec le Général De Gaulle, et comme vous Monsieur le ministre, ont su montrer que l'on peut refuser l'inacceptable, que l'on doit refuser la pensée dominante si elle est contraire à ses convictions, et qu'aucune puissance mécanique, militaire ou économique ne peut écraser l'homme si l'on maintient un souffle, une étincelle d'espérance en lui-même. Il est facile de construire des murs, de bâtir des infrastructures, mais comme il est difficile de rallumer les espérances dans le regard d'un homme qui ne croit plus en lui-même !

L'un de vos prestigieux collègues, André Malraux, disait : « *il y a quelque chose de pire que la mort, c'est de mourir un jour en ignorant les qualités que l'on porte en soi même* ». Aujourd'hui, face à la difficulté qu'ont certains hommes à vivre au sein de leur entreprise, dans leur commune, à bénéficier d'une aide qui parfois les humilie, car on les met devant leur inutilité, nous arrivons peut-être à soulager nos consciences, mais nous commettons un péché, car nous laissons reculer la perception de la dignité de la personne humaine.

Nous étions dimanche dernier, ma femme et moi-même, au pied de la croix de Lorraine de Colombey-les-Deux-Eglises et nous avons fait le rapprochement entre la phrase inscrite sur les murs du Palais d'Iéna et celle inscrite au bas de la stèle du Général de Gaulle : « *Le seul combat qui vaille, c'est le combat pour l'homme, pour le faire vivre, pour le délivrer, pour le protéger* ».

Je veux enfin vous remercier, les uns et les autres, pour votre confiance. Je mesure le poids des responsabilités dont, en m'élisant, vous m'avez chargé. Je mesure en même temps vos attentes et même vos impatiences. Je vous l'ai précisé dans le courrier de candidature que je vous avais envoyé : être membre du Conseil n'est pas une récompense, mais une exigence, une exigence envers soi-même, qui se meut en

ambition pour l'institution que l'on intègre. Je m'engage devant vous à m'appliquer, à titre personnel, cette maxime, car être président du Conseil économique, social et environnemental n'est pas un titre ou une qualité de plus : c'est une responsabilité de plus. La France, trop souvent, donne le prix à la jouissance du pouvoir plutôt qu'à l'exercice du pouvoir : il nous faudra, les uns et les autres, être exemplaires, exigeants et modestes dans notre conduite, rigoureux dans nos actions, ambitieux dans nos objectifs.

Les parlementaires et le gouvernement l'ont été pour nous puisque par la révision constitutionnelle souhaitée par le président de la République, ils nous ont témoigné de leur confiance en réformant une institution que d'aucuns voulaient supprimer. Cette révision constitutionnelle et le renouvellement important de nos membres nous invitent à ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire du Conseil économique, social et environnemental. Les objectifs ont été définis et le Conseil lui-même a été consulté ; il nous reste à mettre en application ces textes, à les faire vivre, à leur donner une effectivité qui, si elle n'était pas au rendez-vous, rendrait cette réforme caduque.

Il nous faut pour cela revoir ensemble nos ambitions et nos méthodes de travail. Nous avons peu de temps pour prouver notre utilité. Je souhaite m'appuyer sur un dialogue permanent avec vous, avec vos groupes et, dès à présent, je vais vous demander d'accepter la suspension de cette séance afin qu'avec chaque président de groupe, nous puissions préparer la mise en place du bureau et de son exécutif, y compris peut-être en vous demandant la modification du règlement intérieur afin d'anticiper l'organisation du travail des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires. En matière de calendrier, nous pourrions arrêter la première et la troisième semaines de décembre pour reprendre nos travaux, de façon à respecter les congés de la quatrième semaine, celle de Noël, et reprendre le rythme de nos travaux en séance plénière les deuxième et quatrième semaines des mois de l'année 2011.

Nous devons, dans ce moment de réflexion, saisir à bras-le-corps toutes les possibilités offertes par la révision constitutionnelle, la saisine gouvernementale et la saisine parlementaire. Il nous faut aussi, et peut-être surtout, réfléchir à la manière dont nous pourrions répondre à la saisine citoyenne et rapprocher le citoyen de notre institution. Nous devons aussi tenir compte, dans notre organisation et au sein de notre exécutif, de l'affirmation des trois pôles, économique, social, environnemental, en ne négligeant pas la dimension associative, à laquelle nous devons être attentifs puisque nous sommes dans l'obligation, pour réveiller la citoyenneté, de redonner du sens à l'engagement et de donner du prix au respect.

Nous devons aussi, dans la définition du périmètre de nos sections, fixer des priorités dans la recherche d'une meilleure efficacité, en tenant compte du découpage ministériel, de l'organisation parlementaire et d'une meilleure coordination avec l'Europe. Je serai pour ma part très attaché à ce que nous ayons un regard permanent sur les enjeux, les directives et les débats européens.

Il nous faut pour cela développer notre capacité d'anticipation. On ne peut ainsi accepter d'entendre dire à Bruxelles que les Anglais discutent pas à pas l'élaboration des directives et que, lorsque celles-ci sont décidées, elles sont appliquées dans la seconde, alors que les Français ne s'investissent pas dans leur application et cherchent par tous les moyens à y résister. Nous devons en outre développer cette capacité d'anticipation en collaboration plus étroite avec les conseils économiques sociaux régionaux.

Je vous présente mes souhaits, mais comme une simple contribution au débat. Toute idée, toute suggestion doit être retenue, mise sur la table, discutée avec vos présidents de groupes afin que chacun puisse se l'approprier. La dynamique du Conseil sera d'autant plus forte si vous vous appropriez son projet et si vous vous y reconnaissez. Je souhaite donc que vous puissiez prendre le temps de la réflexion jusqu'à la première semaine de décembre, dans le cadre de la redéfinition des sections. Puis viendra l'application du décret, ce qui nous rendrait opérationnels en début d'année. Nous pourrions envisager, afin d'avoir plus de souplesse, de fusionner la section de la conjoncture et celles des finances, de supprimer la section des relations extérieures pour en faire une délégation intégrant la délégation pour l'Union européenne, et de réfléchir - c'est un enjeu fondamental - à la mise en place d'une délégation pour la prospective et les enjeux. Plus le temps s'accélère, plus nous devons mesurer le luxe que nous avons ici de pouvoir regarder à un horizon de quinze, vingt ou vingt-cinq ans.

Comment en effet imaginer un débat sur l'indépendance alimentaire sans tenir compte de la stratégie chinoise d'acquisition de 90 % des matières premières mondiales ? Le réveil serait brutal et la lucidité nous oblige à porter le regard en avant. Comment par ailleurs imaginer de parvenir à une vision sur la politique industrielle lorsque des industriels comme EADS ont des objectifs à vingt-cinq ou trente ans, alors que la politique connaît des échéances électorales à deux ans et les actionnaires des exigences décisionnelles à trois

mois ? Nous devons être capables de nous extraire de l'urgence pour nous investir dans le moyen et le long termes, et je souhaiterais que la nouvelle délégation prospective et enjeux puisse irriguer de ses réflexions la totalité des sections. Il faut aussi réfléchir aux enjeux liés à la mer, enjeux tout à fait fondamentaux, mais aussi à la place de la ruralité et de l'alimentation. Nous devons également nous demander, avec les organisations syndicales, si les sections affaires sociales et travail doivent être redéfinies, reprécisées. Faut-il extraire l'éducation ? Faut-il la laisser ? Où faut-il mettre le travail et l'emploi ? L'économie marchande est-elle la seule à offrir de l'emploi ou, au contraire, y-a-t-il de nouvelles formes de relations entre le capital et le travail, en lien avec l'utilité sociale, dans l'économie solidaire par exemple ? Ce sont des sujets sur lesquels nous devons, de toute évidence, réfléchir. Soyons attentifs enfin à ce qu'il n'y ait pas des télescopages. M. Pascal a souligné que le logement précaire est traité dans une section et la politique du logement dans une autre. Or, comment imaginer d'aborder de façon globale une politique publique lorsque plusieurs sections se partagent les compétences ? Nous devons faire preuve de cohérence et d'efficacité, et ouvrir entre nous le débat. Ainsi, faut-il ou non créer une section des affaires culturelles ? Et comment changer la dénomination de la section du cadre de vie, pour y inclure le changement climatique, la biodiversité et le développement durable ?

Je reçois beaucoup de propositions riches, intéressantes. Je souhaite que nous prenions le temps, sans pour autant perdre de temps. Après la mise en place de notre exécutif, je souhaite que vous puissiez profiter du délai imparti jusqu'à la prochaine session pour bâtir le futur paysage de nos sections, et cela afin que nous puissions travailler le plus efficacement possible. Mais en attendant, il n'est pas question de perdre du temps ! J'ai donc demandé qu'un point soit fait sur les projets d'avis en cours : il y a ceux que nous pourrions garder pour en poursuivre l'étude et ceux que nous pourrions abandonner. Hier soir, j'ai eu un échange téléphonique avec le ministre du Travail : je souhaite le rencontrer pour discuter avec lui des saisines dont le CESE pourrait faire l'objet, au moment où le gouvernement affiche une volonté de concilier croissance et emploi. Je souhaite également rencontrer le Premier ministre. D'autre part j'ai souhaité aussi faire en sorte que nous réfléchissions à une communication nouvelle.

Par ailleurs, comment pourriez-vous m'aider à faire en sorte que le CESE soit la Maison des citoyens ? Nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de réfléchir à de nouvelles modalités de gouvernance. La gouvernance nourrit souvent plus de conflictualité que de construction entre celui qui exerce le pouvoir et celui qui le subit. À l'évidence, il convient d'aménager des temps nécessaires à l'élaboration d'une pédagogie de l'enjeu d'une part, au dialogue pour éclairer le décideur politique, et d'autre part de faire appréhender par le citoyen la qualité des enjeux.

Le temps de l'appropriation des enjeux est en contradiction avec le temps rapide du décideur, mais il est pourtant aujourd'hui nécessaire. L'agriculteur ne sème pas la graine de ses convictions sur un terrain non préparé : l'opinion a aussi besoin d'être préparée et le CESE peut faire en sorte que la fertilité de l'opinion soit la plus forte possible, d'autant plus efficacement qu'il a pris le temps de cette préparation par rapport à des enjeux qu'il estime essentiels. Souvenons-nous de cette phrase - terrible - d'un philosophe : « *Comment aider nos politiques qui considèrent qu'il est essentiel de s'occuper des urgences alors que c'est aujourd'hui s'occuper de l'essentiel qui devient urgent ?* ». Nous devons faire la part entre l'urgence et l'essentiel, car nous avons ce luxe de pouvoir être en retrait par rapport à une accélération du temps et de pouvoir nous offrir ce choix.

Il faut également renforcer le lien avec le local. Le sommet de Rio avait indiqué : « *Penser globalement, agir localement* ». Je suis de ceux qui pensent que la pensée locale peut aussi nous permettre d'agir globalement et que les initiatives de terrain sont souvent extraordinaires. Nous devons porter un regard sur ce qui est en train de se passer dans des continents que nous avons tendance à considérer comme en développement, par exemple l'Afrique. Ces continents sont en train d'opérer un bond technologique, d'imaginer des solidarités de proximité et des modes économiques nouveaux, dont il nous faut peut-être nous inspirer pour essayer de les intégrer dans notre culture. Nous avons trop souvent tendance à croire que notre supériorité nous interdit de regarder ce qui se passe à côté.

Je ne négligerai évidemment pas nos réseaux internationaux, mais je serai vigilant sur le fait que notre action internationale doit servir l'institution. Il me semble que nous devrions porter un regard particulier sur le rôle, aujourd'hui essentiel, que pourrait jouer le CESE dans la dimension européenne, en renforçant le lien franco-allemand et probablement en nous appropriant le chantier ouvert par Mme Angela Merkel et le Président de la République sur des rapprochements de caractère fiscal et social, et peut-être de politique industrielle. C'est un terrain sur lequel nous ne devons en aucun cas être absents. Nous devons également

être attentifs à notre capacité d'évaluation. Par ailleurs, un certain nombre de questions m'interpellent, par exemple la pertinence ou non du statut d'auto-entrepreneur, sur laquelle je n'arrive pas à me faire une idée.

Autant de sujets sur lesquels nous pourrions réfléchir. Chaque groupe pourrait ainsi proposer un thème prioritaire qu'il souhaiterait voir mis à l'étude. Il nous faudra en même temps garder un œil sur l'actualité internationale, notamment ne pas oublier en 2012 le sommet européen sur la vie associative, thématique sur laquelle, à l'évidence, nous ne pouvons être absents.

Dans mon rapport, j'ai indiqué qu'un certain nombre d'équations de la République étaient fragilisées. N'hésitons pas à ouvrir des chantiers difficiles ! Je ne serai pas un président qui écartera des sujets parce qu'ils sont compliqués, au contraire, plus ils seront compliqués et plus je serai peut-être tenté de vous inviter à les aborder ! Il ne doit pas y avoir de questions difficiles, seules les réponses le sont. Nous n'avons pas à nous censurer sur des questions que nous estimons essentielles, même si c'est difficile et même si elles sont parfois impossibles à aborder dans d'autres enceintes. J'évoquais notamment le débat sur la laïcité, sur la gratuité, sur la fiscalité, sur la problématique du financement de la santé.

Voilà des sujets qui sont au cœur de l'actualité de demain, mais qui peuvent complètement fragiliser notre société du vivre ensemble. Nous sommes trop souvent enfermés dans des normes, dans des procédures, dans des postures défensives. Nous devons aborder avec audace, vous l'évoquiez Monsieur le doyen d'âge, tous ces sujets difficiles et nouveaux que sont l'économie solidaire, la participation citoyenne, l'homme et de la nature, le produit et son usage, qui mettent parfois à mal les politiques industrielles. Par exemple, une étude indique que la France est le seul pays d'Europe à ne pas avoir de champions nationaux ni de champions européens *low cost*, refusant leur émergence au nom de la préservation d'un champion national, alors qu'ils alimentent pourtant la consommation. Or, la protection de ce que nous croyons être notre force constitue peut-être notre faiblesse de demain et nous devons être attentifs à ne pas nous laisser enfermer dans nos conservatismes de pensée.

En même temps, nous devons réfléchir : s'il est bien de changer les lois, il est mieux encore de changer les comportements. Parfois, changer de culture peut être aussi intéressant, notamment dans la pratique que nous avons aujourd'hui de considérer que le dialogue se noue généralement dans la conflictualité et non dans la construction ou dans le copartage de la construction.

Par ailleurs, au moment où le G20 va tenter de réguler les excédents ou les déficits des échanges financiers, il est difficile d'imaginer que nous ne puissions pas lancer une réflexion sur la régulation des écarts de pauvreté. Comment réveiller la citoyenneté ? Il y a des sujets que nous devons intégrer : comment nous approprier par exemple la nécessaire compétitivité de notre appareil économique, tout en la conciliant avec la protection sociale, nécessaire aussi, de celles et ceux qui contribuent à son développement ? Nous devons essayer de sortir de notre manichéisme, car en campant les uns et les autres sur nos certitudes, nous n'avons en réalité semé que des incertitudes, et en voulant démontrer nos forces respectives, nous affichons quelquefois une faiblesse collective.

Qui est sûr d'avoir raison demain, lorsque le discours idéologique peine à convaincre et que l'efficacité des actions peine à se révéler ? Il faut restaurer la confiance des Français en eux-mêmes, dans les acteurs, la jeunesse, les associations ou les entreprises. La campagne que vous évoquiez, Monsieur le doyen d'âge, n'a pas servi à grandir le CESE. Vous avez peut-être vous-mêmes été blessés. Réparons cet outrage, soyons exemplaires en réfléchissant sur notre propre système de fonctionnement, en étant transparents sur nos conflits d'intérêt. Soyons pertinents en nous posant les questions que nos citoyens se posent et non celles que nous voulons qu'ils nous posent. Soyons travailleurs, car la tâche est exaltante !

Je vous invite maintenant à suspendre la séance afin de réunir les présidents de groupes et de nous mettre au travail le plus rapidement possible. (*Applaudissements...*)

*Suspendue à 17 h, la séance est reprise à 18 h 15.*

**M. le président.-** Les présidents de groupe qui viennent de se réunir ont souhaité vous proposer une organisation de séance qui tendrait à organiser l'élection des vice-présidents en fin d'après-midi, à arrêter nos travaux vers vingt heures, pour reprendre demain matin, à neuf heures, avec l'élection des questeurs et des secrétaires. Préalablement, une réunion des groupes aurait lieu à huit heures trente.

Pour l'heure, je vous propose de modifier l'article 2 de notre règlement intérieur, qui précise que le Bureau comprend le président et dix-huit membres, dont quatre vice-présidents, deux questeurs et quatre secrétaires. Il s'agit de prendre en compte l'article 15 de la loi organique et de faire en sorte que le Bureau

comprenne dix-huit membres dont cinq vice-présidents, pour tenir compte des composantes supplémentaires, notamment environnementale avec deux questeurs et quatre secrétaires. En soumettant cette modification à votre approbation, nous anticipons sur la rédaction d'un décret qui doit tenir compte de ce règlement intérieur. Je demande qu'à main levée, celles et ceux qui sont contre cette modification ou qui s'abstiennent le fassent savoir.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*La modification est adoptée à l'unanimité. (Applaudissements)*

**M. le président.-** Nous allons donc pouvoir proposer la modification du règlement intérieur.

Conformément aux propos que j'ai tenu devant vous, nous souhaiterions faire en sorte que la composition des vice-présidents et des questeurs tienne compte des trois pôles, économique, social et environnemental.

Nous avons tenté de parvenir à un accord, mais les candidats ont souhaité maintenir leur candidature. Il y a donc six candidatures pour cinq pour postes de vice-présidents et il vous appartiendra de rayer un nom. Une liste va vous être distribuée, puis nous procéderons au vote par appel nominatif.

### *Élection des vice-présidents du Conseil économique, social et environnemental*

**M. le président.-** Les candidats à la vice-présidence sont : pour l'entreprise privée, Mme Françoise Frisch ; pour l'agriculture, M. Jean-Michel Lemétayer ; pour l'environnement et nature, M. Sébastien Genest ; pour l'association, Mme Édith Arnoult-Brill ; pour la partie sociale, MM. Pierre-Jean Rozet et M. Michel Coquillion.

Lors de notre réunion des présidents de groupe, nous avons aussi voulu tenir compte de la thématique Outre-mer. À cet effet, nous avons demandé à un représentant de l'Outre-mer de bien vouloir, au sein des présidents de groupe, et demain au sein du Bureau, développer une thématique particulière sur l'Outre-mer. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la négociation qui s'ouvrira pour la nomination des délégations et des sections.

*Le scrutin est ouvert à 18 h 20.*

**M. le président.-** Avant de reprendre le fil de nos travaux, je vous annonce que, selon ce que M. Lemétayer vient de me dire, la gastronomie française a été reconnue au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela dit, je rappelle la proposition d'agenda : nos deux premières séances se tiendraient le 30 novembre et le 1er décembre, puis, deux semaines après, le 14 et le 15 décembre. Ainsi, vous seriez libres la quatrième semaine de décembre pour aborder les fêtes de fin d'année en toute tranquillité. Pour 2011, nous nous réunirions les deuxièmes et troisièmes semaines de chaque mois.

Demain matin, je réunirai les présidents de groupe à 8 h 30. Nous ouvririons la séance à 9 h pour élire les questeurs, les secrétaires et les membres du bureau et à 13 h, la séance pourrait être terminée.

Chaque groupe devra immédiatement se mettre au travail pour réfléchir à la définition des sections, à leur périmètre, à la proposition de délégation, voire à des commissions *ad hoc* pour aboutir à un travail que nous pourrions arrêter lors de la séance plénière des 30 novembre et 1er décembre. La modification des périmètres doit être entérinée par un décret soumis au conseil d'État. Nous devons donc soumettre des propositions au gouvernement pour avoir la capacité de démarrer juridiquement à partir du 1er janvier. Le calendrier est maintenant très clair.

**M. Lemétayer.-** Sans vouloir jouer les empêcheurs de tourner en rond, mais j'observe que nous ne disposerons que d'une seule semaine - la semaine prochaine - avant la séance plénière du 30 pour valider le périmètre des nouvelles sections. Cela suppose que le travail aura été accompli la semaine prochaine par les groupes et le Bureau. Un tel calendrier est-il réaliste ?

**M. le président.-** Pour le rythme du travail des groupes, l'objectif pourrait être d'aboutir le 30 novembre et le 1er décembre, ou la semaine suivante si les présidents de groupes ne sont pas prêts. Du reste, les différents groupes ont reconnu de très grands points de convergence, que j'ai évoqués dans mon discours. Cela dit, vous avez raison de soulever cette question et dès demain, je souhaite que les groupes s'organisent pour voir comment travailler ensemble. Je suis prêt, la semaine suivante, à tenir toutes les réunions nécessaires pour tenter de parvenir à une copie qui pourrait être présentée le 30 novembre ou le 1er décembre. À défaut, nous nous donnerons huit jours supplémentaires. Je souhaite que l'on avance



rapidement, sans précipitation, et que chacun ait le temps de s'approprier ce qui lui paraît nécessaire, y compris s'il veut revenir devant son groupe pour voir comment faire évoluer les choses.

Je souhaite donc qu'on avance dans la définition des sections, non pas pour qu'elles figurent dans les décrets, mais pour ne pas être trop contraints. Pour autant, il faut être précis. Les priorités, les calendriers que vous évoquiez vous-mêmes ont leurs exigences, notamment eu égard aux contraintes internationales.

Monsieur le secrétaire général me glisse à l'oreille que l'UEO tient sa session le 30 novembre et le 1er décembre dans notre hémicycle. À titre exceptionnel, il faudrait donc trouver une autre salle. Mais on peut accepter un moment d'inconfort pour respecter un calendrier, sauf si l'on décide de faire autrement, auquel cas vous seriez prévenus rapidement.

Si l'ordre du jour de l'assemblée plénière du 30 novembre et du 1er décembre n'était pas suffisant, rien n'interdit de faire l'impasse sur cette séance et d'aller directement au 14 décembre. Nous aurions alors une grosse réunion de travail pour tout entériner, étant entendu qu'il n'est pas question de faire des réunions pour faire des réunions.

**M. Placet.**- Quels seront les horaires des séances plénières ?

**M. le président.**- Les réunions de Bureau se font le matin. L'assemblée plénière se réunit à 14 h 30, jusque vers 18 ou 19 h. Pour respecter les uns et les autres, je souhaite en effet que agendas de chacun puissent être planifiés.

Pour l'heure, les sections n'étant pas en place, il faudra voir si l'on peut gagner une demi-journée. À titre exceptionnel, la réunion pourrait se tenir le matin, ce qui permettrait de libérer l'après-midi. Tant que les sections ne sont pas installées, le travail peut se faire en une seule journée. Il faut y réfléchir. Je demande donc à M. le secrétaire général de nous faire une proposition demain pour ne pas consommer du temps pour rien. Je lui demanderai également un bilan des avis qui sont en cours d'élaboration.

**M. Placet.**- Monsieur le président, puisqu'il est question des horaires, nous avons été convoqués demain en séance à 10 heures, le Bureau devant se tenir à 9 heures. Qu'en est-il ?

**M. le président.**- Le Bureau n'étant pas en place, les présidents de groupe se réuniront demain à 8 h 30. L'assemblée plénière reprendra, elle, à 9 heures pour procéder à l'élection des questeurs, des secrétaires, et des membres du Bureau. Le Bureau se réunira ensuite salle 229.

*Suspendue à 18 h 50, la séance est reprise à 19 h 45.*

**M. le Président.**- Je vais à présent vous communiquer les résultats des votes.

Nombre de votants : 222

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 221

Majorité absolue : 111

Bulletins blancs : 0

Ont obtenu :

Mme Frisch 189 voix élue

M. Lemétayer 179 voix élu

Mme Arnoult-Brill 177 voix élue

M. Genest 174 voix élu

M. Coquillion 115 voix élu

M. Rozet 112 voix

M. Lardin 1 voix

M. Fondard 1 voix.

**M. le Président.**- Je vous souhaite à tous une bonne soirée.

*La séance est levée à 19 h 50.*

\*

\* \* \*

**Mercredi 17 novembre 2010**  
*Présidence de M. Jean-Paul Delevoye*

*La séance est reprise à 9 h 50.*

**ÉLECTION DU BUREAU (SUITE)**

**M. le Président.-** Mesdames, Messieurs les Conseillers, chacun a pu mesurer hier notre responsabilité individuelle et notre responsabilité collective par rapport au rôle que doit jouer le Conseil économique, social et environnemental dans l'adaptation et l'anticipation des évolutions de la société. Un certain nombre d'acteurs ont un rôle essentiel à jouer pour accompagner cette régulation, en particulier les acteurs politiques, les acteurs professionnels et les acteurs syndicaux.

Ce matin, les présidents de groupe se sont réunis. Tout en respectant la décision qui a été prise par votre vote hier, ils ont estimé que le Conseil économique, social et environnemental ne pouvait pleinement jouer son rôle, ni exercer tous ses pouvoirs, en étant dès le départ fragilisé par le fait qu'une des organisations syndicales les plus importantes, en l'occurrence la CGT, ne se trouverait pas en position d'exercer une responsabilité de vice-présidence au sein de notre Bureau. Je tiens à préciser que la CGT n'a rien demandé : il s'agit d'une décision des présidents de groupe dans leur ensemble. Dans l'élan que nous souhaitons impulser, dans les réflexions que nous allons devoir mener - le Premier ministre souhaite me rencontrer rapidement pour discuter des prochaines saisines -, il nous apparaît important que vous puissiez vous réunir après mon intervention, groupe par groupe, afin de réfléchir à une modification de notre règlement intérieur dans le but de créer une sixième vice-présidence, et ainsi de transformer ce qui apparaissait comme une fragilité en une force nouvelle, permettant de partir sur des bases solides.

Nous pourrions ensuite poursuivre notre réflexion sur la modification du règlement intérieur et la redéfinition des sections, qui pourraient être entérinées dans une seule séance plénière, les 14 et 15 décembre. La totalité des groupes pourrait, à cette date, finaliser un accord sur nos sections, notre règlement, et faire en sorte que nous puissions dès lors engager l'action attendue par l'ensemble du pays.

Je vous invite maintenant à vous réunir afin d'analyser cette proposition de modification du règlement intérieur et d'en discuter avec vos présidents de groupe. Puis, nous reviendrons en séance pour procéder au vote.

*Suspendue à 9 h 56, la séance est reprise à 10 h 55.*

**M. le Président.-** Je vous sou mets la proposition suivante, qui fera l'objet d'un vote à main levée : anticiper la modification par décret de l'article 2 du règlement intérieur, pour faire passer le nombre de vice-présidents de quatre à six. Avant de laisser la parole à ceux d'entre vous qui veulent s'exprimer au nom des groupes, je tiens à bien souligner que ce vote porte sur la création d'un poste de sixième vice-président. Ainsi, les choses sont claires et un certain nombre d'inquiétudes levées.

Je vous propose donc de modifier l'article 2 et de passer de cinq, tel qu'adopté hier, à six vice-présidents.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*La modification est adoptée à la majorité, avec deux non-participations et six abstentions.*

**M. le président.-** Pour la sixième vice-présidence, j'ai enregistré la candidature de M. Pierre-Jean Rozet. Avant d'ouvrir le scrutin, les présidents de groupe demandent-ils la parole ?

**M. Soubie.-** Je m'exprime au nom du groupe des personnalités qualifiées qui, je le rappelle, laisse la liberté de vote à chacun de ses membres. Le groupe n'a donc pas de position globale en tant que telle. Nous nous sommes réunis tout à l'heure et je voulais faire connaître au Conseil les principales conclusions de notre discussion. En premier lieu, un certain nombre de nos collègues ont été choqués par les déclarations de M. Lepaon qui, dans son intervention liminaire, a mis en cause en termes vifs un certain nombre d'institutions et de personnes. Dans une assemblée qui ne doit pas être une assemblée politique, et dans laquelle l'équanimité doit régner et la courtoisie fleurir, ils ont considéré que de telles déclarations les dérangeaient et, pour certains, les dérangeaient profondément. Je pense être leur fidèle interprète. D'autres membres du groupe des personnalités qualifiées, peut-être plus habitués aux relations sociales et à la rudesse naturelle de certaines formulations, ont été moins choqués, voire pas du tout.

En second lieu, il est apparu que la loi organique fonde d'abord notre conseil sur la représentation d'un certain nombre de corps sociaux intermédiaires qui, d'ailleurs, sont énumérés dans le texte. Considérant que

la CGT était la première organisation syndicale française, son absence au sein des instances vice-présidentes du Conseil pouvait paraître un peu étonnante dans une représentation des corps intermédiaires, voire porter atteinte à la crédibilité de notre assemblée.

En résumé, de nombreux membres, sans se sentir directement et personnellement visés, ont été choqués et souhaiteraient un retour à un langage qui, sans être celui du XVII<sup>e</sup> siècle, soit conforme aux us et coutumes contemporaines, mais ils reconnaissent tout à fait la place éminente de la CGT et le fait qu'elle doive donc figurer dans la représentation des corps intermédiaires.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur Soubie, d'avoir teinté votre réalisme d'un peu de romantisme ! La parole est à Mme Dupuis, présidente du groupe de l'UNSA.

**Mme Dupuis.**- Il nous paraît tout à fait anormal, dans une instance comme le CESE, qu'une organisation aussi importante que la CGT ne soit pas reconnue à un poste de responsabilité. La solution trouvée nous semble aller dans le bon sens, mais doit inciter les membres du CESE à réfléchir à ce qui s'est passé, car il ne nous paraît pas sain d'éliminer ce qu'on appelle les corps intermédiaires. Par ailleurs, pour l'UNSA, cet incident fait la preuve de la nécessité d'une entente entre les organisations syndicales, à l'instar de ce qui a été possible depuis deux ans, date du début de la crise.

**M. le Président.**- La parole est à M. Roirant, président du groupe des associations.

**M. Roirant.**- Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe des associations est favorable à la création de cette sixième vice-présidence, qui répond à l'évolution du CESE dans le cadre de la loi organique. En outre, la CGT étant arrivée hier en sixième position avec la majorité absolue, nous vous proposons de voter à main levée pour entériner l'élection du représentant de cette confédération au poste de sixième vice-président. (*Applaudissements*)

**M. le Président.**- Vous posez cette question en séance, mais ce sujet a été évoqué ce matin en réunion de présidents de groupe, lesquels étaient favorables à l'organisation d'un vote, qui me paraît plus salubre.

Je vous indique d'autre part que M. Fondard, de l'UNAF, en accord avec Mme Basset, présidente de ce groupe, ont pris acte de ce qui s'était passé et ont accepté - il faut saluer cette décision - de retirer leur candidature, se reportant sur un poste de secrétaire, de façon à ne laisser que deux candidats pour deux places : celles de Mme Rose Boutaric pour la CGT-FO et de M. Philippe Le Clézio pour la CFDT. L'appel qu'ont lancé les uns et les autres à anticiper des procédures d'accord a été particulièrement entendu par l'UNAF, que je voudrais remercier en votre nom.

Ces précisions étant faites, je déclare le vote ouvert.

*Le scrutin est ouvert à 11 h 05.*

**M. le président.**- Permettez moi de poser une question de bon sens. Pendant le déroulement du dépouillement, serait-il possible d'engager le vote suivant pour les questeurs ? Dans l'affirmative, vous accepteriez que deux scrutateurs remplacent nos scrutateurs actuels et que, ne pouvant voter pendant le premier dépouillement, ils puissent le faire une fois l'opération terminée ? Cela nous ferait gagner un peu de temps. (*Applaudissements.*) Le bon sens est en train de l'emporter (*Sourires*).

Le dépouillement est donc ouvert et nous allons engager le vote pour les questeurs.

Les candidats au poste de questeur sont : pour la CGT-FO, Mme Rose Boutaric, et pour la CFDT, M. Philippe Le Clézio. Des enveloppes vont vous être distribuées pour ce vote. Dans la foulée, je vous propose d'inscrire sur le même bulletin, les noms des secrétaires. Je précise que les candidats au poste de secrétaires sont : pour les professions libérales, M. Bernard Capdeville ; pour l'UNAF, M. François Fondard ; pour l'artisanat, M. Jean Lardin et pour la coopération, M. Yves Zehr.

Je vous invite donc à inscrire sur un même bulletin les deux premiers noms pour les questeurs et les quatre suivants pour les secrétaires.

**Mme Arnoult-Brill.**- Monsieur le Président, n'aurait-on pas intérêt à voter en utilisant deux bulletins pour bien distinguer les deux scrutins, en utilisant une enveloppe pour le premier scrutin, le second pouvant se faire sans ? (*Murmures.*)

**M. le Président.**- Allons au plus simple : un seul bulletin, sur lequel figureront six noms, puis procédons au dépouillement.

*Le scrutin est ouvert à 11 h 35.*

**M. le Président.**- Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin pour l'élection des questeurs et des secrétaires du Bureau est clos.

Voici le résultat du vote du sixième vice-président : M. Pierre-Jean Rozet est élu avec 144 voix. (*Applaudissements.*)

Nous allons maintenant vous distribuer les enveloppes avec la liste des représentants des groupes au sein du Bureau et procéder à l'élection des membres du Bureau. Je vous annonce la candidature de Mme Carole Couvert, pour le groupe CFE-CGC, de Mme Christine Dupuis, pour le groupe de l'UNSA, de M. Younoussé Omarjee, pour le groupe des personnalités qualifiées, et de M. Jean-Baptiste Prevost pour le groupe Organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse, de M. Raymond Soubie, pour le groupe des personnalités qualifiées, et de Mme Pascale Vion, pour le groupe de la mutualité.

Personne ne demande la parole ? Je déclare donc le scrutin ouvert.

*Le scrutin est ouvert à 11 h 05.*

**M. le Président.**- Je voudrais remercier le personnel et les scrutateurs pour la souplesse dont ils ont fait preuve et pour les innovations de dernière minute qu'ils ont acceptées, et qui nous font gagner du temps.

Je vous informe que je souhaite réunir le Bureau cet après-midi, à 14 heures 30. Nous parlerons notamment de la concertation avec les groupes pour la séance plénière des 14 et 15 décembre, au cours de laquelle je souhaite que nous puissions entériner la modification du règlement intérieur et la redéfinition des sections et des délégations. Au cours de cette réunion du Bureau, nous devons également désigner plusieurs représentants : deux représentants à la CNIL ; deux représentants des organisations syndicales pour siéger au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire ; un représentant du groupe des entreprises privées ; deux représentants titulaires et deux suppléants pour siéger au sein de la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'État Outre-mer.

Je vous livre cette information en totale transparence, afin que vous puissiez en parler dans vos groupes et que vos représentants au Bureau puissent arrêter les désignations les plus pertinentes.

*La séance, suspendue à 12 h, est reprise à 12 h 15.*

**M. le Président.**- Chers collègues, voici le résultat du dépouillement pour l'élection des questeurs.

Nombre de votants : 207

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 207

Majorité absolue : 104

Bulletins blancs : 5

Ont obtenu :

Mme Boutaric 186 voix élue

M. Le Clézio 179 voix élu

Voici le résultat du dépouillement pour l'élection des secrétaires.

Nombre de votants : 207

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 207

Majorité absolue : 104

Bulletins blancs : 5

Ont obtenu :

M. Zehr 193 voix élu

M. Lardin 185 voix élu

M. Capdeville 184 voix élu

M. Fondard 182 voix élu

*La séance est reprise à 12 h 50.*

**M. le président.**- Chers collègues, voici le résultat de l'élection des membres du bureau.

Nombre de votants : 194

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 194

Majorité absolue : 98

Bulletins blancs : 6

Ont obtenu :

Mme Pascale Vion : 181 voix élue

Mme Christine Dupuis : 180 voix élue

Mme Carole Couvert : 179 voix élue

M. Jean-Baptiste Prévost : 174 voix élu

M. Younoussé Omarjee : 173 voix élu

M. Raymond Soubie : 138 voix élu

Je rappelle aux membres du Bureau que nous nous retrouvons à 14 h 30. Bonne fin de journée.

*La séance est levée à 12 h 52.*

*Prochaine séance, le mardi 14 décembre 2010.*

\*

\*            \*